

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

Le lundi 15 avril 2024 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 03 avril 2024, s'est réuni à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Présents : BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Absents : BONY Sarah

Pouvoirs : LUCIANI Dominique (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI),

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2024
Adoption du compte financier unique (CFU) de 2023
Vote de la fiscalité pour 2024
Création AP/CP Rénovation du parc d'éclairage public
Vote du budget primitif 2024
Ouverture d'une dotation d'AP pour dépenses imprévues 2024
Régime des autorisations budgétaires Fongibilité des crédits 2024
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 mars 2024

Rapport N° 2024/14 - Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS
Le compte rendu de la séance du 08 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE 2023

La présidence de la séance est confiée à Madame TADDEI Laurence, deuxième adjointe
Rapport N° 2024/15 Rapporteur Mme RAMAZOTTI Jeanne, adjointe aux finances

Compte Financier unique de la commune pour 2023 est adopté par 13 voix pour et 04 abstentions.

VOTE DE LA FISCALITE POUR 2024

Rapport N° 2024/16 Rapporteur Mme Jeanne PISORES RAMAZOTTI, adjointe aux finances

Vote à l'unanimité

Fixation des taux d'imposition communaux pour 2024 ainsi qu'il suit

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24, 14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55, 14 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 19,64 %
- Cotisation foncière des entreprises : 12, 80 %.

CREATION AP/CP RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapport N° 2024/17 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation de l'AP/CP « Rénovation du parc d'éclairage public »

AUTORISATION DE PROGRAMME		Crédits de paiement		Financement prévisionnel	
				Nature	Montant
Rénovation du parc d'éclairage public		2024	2025	Subventions :	572 653,44 €
				- CDC / AUE	121 200,00 €
AMO	47 220,00 €	434 690,10 €	434 690,10 €	- Etat	289 278,44 €
Travaux	822 160,20 €			- EDF AGIR PLUS	162 175,00 €
TOTAL	869 380,20 €			Fonds Propres	296 726,76 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapport N° 2024/18 Rapporteur Mme RAMAZOTTI Jeanne, adjointe aux finances

Le projet de budget 2024 de la commune est adopté par 14 voix pour et 04 voix contre

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 817 914, 76 €	4 817 914, 76 €
INVESTISSEMENT	4 095 874, 16 €	4 095 874, 16 €
TOTAL	8 913 788, 92 €	8 913 788, 92 €

OUVERTURE D'UNE DOTATION D'AP POUR DEPENSES IMPREVUES 2024

Rapport N° 2024/19 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation de la proposition du président

Autorisation donnée pour l'ouverture d'une dotation d'AP pour dépenses imprévues au chapitre 020 et une dotation d'AE pour dépenses imprévues au chapitre 022 représentant 2 % du montant des dépenses réelles de chaque section, soit 70 660, 00 € au chapitre 020 et 64 748, 00 € au chapitre 022,

Autorisation donnée au maire d'effectuer, en cas de besoin, les transferts d'AP ou d'AE depuis les chapitres de dotation pour dépenses imprévues vers le chapitre sur lequel sera enregistré l'engagement de la dépense considérée.

REGIME DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES FONGIBILITE DES CREDITS 2024

Rapport N° 2024/20 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation de la proposition du président

Autorisation donnée au maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Fixation de la limite des virements que le maire est ainsi autorisé à effectuer à 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit 264 976 € pour la section d'investissement et 242 805 €, pour la section de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES : *Avancement de la procédure de révision du PLU.*

La séance est levée à 19 heures 35.

*Le président de séance
Ange-Joseph FRATICELLI, maire*

*La secrétaire de séance,
Célia SAEZ RICCIARDI*

Madame Laurence TADDEI